



CTL du 8 janvier 2015

Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Les organisations syndicales représentatives ont décidé de ne pas siéger au Comité Technique Local convoqué ce jour. En matière d'emplois, nous estimons qu'il n'existe plus aucun dialogue social tant au plan national (CTR du 28 novembre) que départemental où votre seul rôle consiste à piocher dans les services pour rendre des emplois à l'ogre RGPP devenu MAP.

Emplois, budget : l'inacceptable « douloureuse »...

Comme chaque année, le CTL de janvier présente la « douloureuse » pour les agents et les missions de la DGFIP. Notre déclaration liminaire sera donc courte, tant tout a été déjà dit mille fois sur la question des emplois de la DGFIP et sur l'impact de leur baisse sur les agents et les missions de notre Direction.

Pour 2015, ce seront donc 2000 emplois qui seront supprimés avec au surplus un budget une nouvelle fois amputé (- 2,2 % sur le budget de fonctionnement).

Ces baisses s'ajoutent aux précédentes et alimentent un véritable cercle infernal. Un contexte où, faut-il le rappeler, la charge de travail et sa complexité ne cessent d'augmenter, le tout dans un environnement de plus en plus difficile où les propos simplistes et libéraux ont une fâcheuse tendance à se développer en faisant du fonctionnaire le coupable. Ce climat de plus en plus lourd tend à favoriser voire à légitimer les actes les plus condamnables à l'encontre des agents et des services de la DGFIP.

Les agents attendent des éclaircissements sur l'avenir de leur statut et leur rôle. Ils attendent que nos dirigeants prennent enfin en compte la réalité des services et de l'évolution de leur travail. Ils refusent d'être présentés comme les boucs-émissaires, responsables de la dette publique ou des salariés nantis. Ils exigent une reconnaissance effective qui se traduise par des mesures de progrès pour le service public et ses agents.

Aujourd'hui le constat reste amer, les décideurs restent sourds à cette urgence.

Manifestement, les pouvoirs publics n'ont aucunement tenu compte du fait qu'en matière de moyens, le passif était lourd à la DGFIP, marquée par une RGPP puis une MAP éprouvantes. Dans un tel contexte, la suppression de 32.000 emplois depuis 2002 apparaît au mieux comme la démonstration que les gouvernements successifs ignorent ce que la DGFIP fait, affirmant ainsi une volonté de l'affaiblir...

Manifestement, ils n'ont porté aucun regard attentif sur l'évolution des missions ni sur la hausse des besoins sociaux dont tout démontre qu'au-delà du « ras-le-bol » fiscal, la population et les élus ont besoin d'un service public proche et de qualité.

Manifestement, leur seule approche a été purement comptable, et encore faut-il ajouter qu'elle a été bien myope car même une approche comptable digne de ce nom devrait déboucher sur un recrutement à la hauteur des besoins.

En effet, les suppressions d'emplois ont un coût social et économique négatif. L'économie budgétaire à court terme est marginale (entre 200 et 500 millions d'euros pour 30 000 postes de fonctionnaires supprimés sur un déficit de près de 100 milliards d'euros). En revanche, l'État se prive d'emplois socialement utiles et budgétairement rentables.

Les suppressions d'emplois sont autant de jeunes et de chômeurs non embauchés, elles entraînent également une réduction de la présence du service public, au détriment des usagers et des économies locales. Celles-ci sont particulièrement touchées par les suppressions de trésoreries de proximité : 1 680 trésoreries ont été supprimées en France depuis 2000, le Var en ayant encore supprimé une ce 1^{er} janvier !

Pour les conditions de vie au travail des agents, comme pour la qualité des missions, cet affaiblissement, voulu de longue date, d'une administration pourtant centrale dans l'action publique et dans la vie de la société, n'est pas seulement condamnable, elle est aussi dangereuse.

Mettre fin au mal être au travail, vite !

Ne vous méprenez pas, le mécontentement est solidement ancré au sein de la DGFIP et ce, dans toutes les catégories d'agents. Il s'exprime dans des mouvements, nationaux (20 mars, 15 mai), locaux (Guadeloupe, Marseille, Creuse,) voire sectoriels (domaines, BII).

De la même manière, le malaise a atteint un niveau inégalé. Il prend plusieurs formes, plus ou moins dramatiques, mais toutes inquiétantes. Notre demande d'un plan d'amélioration concrète des conditions de vie au travail n'est plus seulement légitime et nécessaire, elle relève désormais de l'urgence.

Rémunération, remboursement des frais de déplacement : reconnaître enfin les agents

A cela s'ajoute le sentiment, fondé et légitime, que la reconnaissance des agents est en berne. C'est vrai en matière de gel du traitement indiciaire ou en matière de réduction des promotions internes. C'est également vrai en matière de régimes indemnitaires et de remboursement des frais de déplacement.

L'unification des régimes indemnitaires laisse des traces, à l'instar de ce qui s'est passé lors de leur harmonisation. Nombreux sont les agents inquiets et mécontents de l'impact réel de cette opération sur leur pouvoir d'achat (les actions récentes des agents des domaines et des BII, mais également la mobilisation des agents au printemps dernier, en témoignent).

C'est pourquoi nous demandons le respect de l'engagement de ne faire aucun perdant et la poursuite des discussions sur l'indemnitaire pour :

- dresser un bilan des opérations d'unification et de correction des injustices qui demeurent (à cet égard, le basculement des IFDD en ACF mérite qu'on y revienne)
- entamer de réelles négociations sur la revalorisation du régime indemnitaire.

Quant au remboursement des frais de déplacement, il est inacceptable que les agents paient pour travailler. Nous l'avons déjà dit à maintes reprises, là aussi, le maître mot est la « revalorisation ».

Défendre et renforcer notre service public fiscal, financier et foncier

Pour leur part, les organisations syndicales représentatives à la DDFiP du Var poursuivront sans relâche :

- leur action résolue contre la baisse des moyens humains et budgétaires mais pour l'amélioration de la reconnaissance des agents et de leurs conditions de vie au travail,
- leur travail d'argumentaire sur l'utilité sociale et économique de l'ensemble des missions de la DGFIP,
- leur expression interne et externe sur la nécessité de renforcer les moyens de la DGFIP, d'améliorer les conditions de vie au travail des agents et de mieux reconnaître leur rôle et leur technicité.